

La Fédération de gymnastique du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

VOLET FÉMININ

SAISON 2015-2016	PROGRAMME DU CIRCUIT RÉGIONAL						
	ARGO		TYRO		NOVICE		SENIOR
Catégorie	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
BASE	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et -
AVANCÉ			2005	2004	2003	2002	2001 et -
SPÉCIALISTE					2003	2002	2001 et -
SAISON 2016-2017	PROGRAMME DU CIRCUIT RÉGIONAL						
	ARGO		TYRO		NOVICE		SENIOR
Catégorie	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
BASE	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002 et -
AVANCÉ			2006	2005	2004	2003	2002 et -
SPÉCIALISTE					2004	2003	2002 et -

PROGRAMME PROVINCIAL QUÉBÉCOIS							
	Argo		Tyro		Novice		Senior
Saison	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
2015-2016	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et -
2016-2017	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002 et -

RÉSEAU NATIONAL									
CATÉGORIES	ASPIRE NIVEAUX 1 - 2			NIVEAU 9 + NOVICE HP		NIVEAU 10		NIVEAU 10	
					JUNIOR				
						SENIOR			
	SAISONS	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans +
	2015-2016	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000 et -
2016-2017	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et -	

VOLET MASCULIN

CIRCUIT RÉGIONAL CR3							
Saison	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
2015-2016	Au 1 ^e septembre 2006	Au 1 ^e septembre 2005	Au 1 ^e septembre 2004	Au 1 ^e septembre 2003	Au 1 ^e septembre 2002	Au 1 ^e septembre 2001	Au 1 ^e septembre 2000
2016-2017	Au 1 ^e septembre 2007	Au 1 ^e septembre 2006	Au 1 ^e septembre 2005	Au 1 ^e septembre 2004	Au 1 ^e septembre 2003	Au 1 ^e septembre 2002	Au 1 ^e septembre 2001

PROGRAMME PROVINCIAL 2 ***Date de référence : 1 ^{er} septembre 2014				
Saison de compétition	Athlètes (8ans)	Athlètes (9ans)	Athlètes (10ans)	Athlètes (11ans)
2015 – 2016	Du 2 septembre 2006 au 1 ^{er} septembre 2007	Du 2 septembre 2005 au 1 ^{er} septembre 2006	Du 2 septembre 2004 au 1 ^{er} septembre 2005	Du 2 septembre 2003 au 1 ^{er} septembre 2004
2016 – 2017	Du 2 septembre 2007 au 1 ^{er} septembre 2008	Du 2 septembre 2006 au 1 ^{er} septembre 2007	Du 2 septembre 2005 au 1 ^{er} septembre 2006	Du 2 septembre 2004 au 1 ^{er} septembre 2005

PROGRAMME ÉLITE Date de référence : 1 ^{er} septembre 2014 à l'exception des catégories Junior et Senior								
Catégories							Senior	
						Junior		
	ELITE 3		ELITE 4					
SAISONS	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans et +
2015-2016	Au 1 ^e septembre 2006	Au 1 ^e septembre 2005	Au 1 ^e septembre 2004	Au 1 ^e septembre 2003	Au 1 ^e septembre 2002	Au 1 ^e septembre 2001	Au 1 ^e septembre 2000	Au 1 ^e septembre 1999 et -
2016-2017	Au 1 ^e septembre 2007	Au 1 ^e septembre 2006	Au 1 ^e septembre 2005	Au 1 ^e septembre 2004	Au 1 ^e septembre 2003	Au 1 ^e septembre 2002	Au 1 ^e septembre 2001	Au 1 ^e septembre 2000 et -

B) AFFILIATION

Les coûts d'affiliation: Selon la tarification en vigueur de la Fédération de gymnastique du Québec, de la saison en cours

Un athlète doit être affilié à la FGQ et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
GAM Représentativité	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Masc.	Sol, Arçon, Anneaux Saut, Parallèle, Fixe
GAM Excellence	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Masc.	Sol, Arçon, Anneaux, Saut, Parallèles, Fixe
GAF Représentativité	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Fém.	Saut, Barres, Poutre, Sol
GAF Excellence	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Fém.	Saut, Barres, Poutre, Sol

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Contingent maximum : 12 athlètes (6 garçons et 6 filles)

VOLETS	GAF	GAM
EXCELLENCE	Maximum 3 athlètes	Maximum 3 athlètes
REPRÉSENTATIVITÉ	Minimum 3 athlètes Jusqu'à 6 athlètes	Minimum 3 athlètes Jusqu'à 6 athlètes
Les possibilités sont	Représentativité : 6 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentativité : 3 et Excellence : 3 Représentativité : 5 et Excellence : 1 Représentativité : 4 et Excellence : 2	Représentativité : 6 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentativité : 3 et Excellence : 3 Représentativité : 5 et Excellence : 1 Représentativité : 4 et Excellence : 2

GAF-GAM : Dans le cas où une région aurait moins de 3 athlètes éligibles dans le volet excellence, elle peut ajouter à son contingent dans le volet représentativité, le nombre de places inoccupées du volet excellence et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 athlètes dans le volet représentativité.

Entraîneur – accompagnateur

Secteur masculin et féminin :

Minimum : 1 entraîneur

Maximum : 3 entraîneurs ou 2 entraîneurs et 1 accompagnateur
(Minimum 1 femme)

Deux entraîneurs au maximum sont autorisés sur l'aire de compétition pendant une compétition donnée.

C) CERTIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Pour avoir accès à un plateau d'échauffement ou de compétition aux Jeux du Québec, les entraîneurs devront respecter **toutes** les exigences de certification relatives à la catégorie.

Les entraîneurs devront posséder les niveaux de certification du PNCE suivant :

Secteur masculin

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE 2 technique
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 2 certifié

Secteur féminin

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE 2 certifié
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 3 technique et théorique

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les coûts d'affiliation sont selon la tarification en vigueur de la Fédération de gymnastique du Québec, de la saison en cours. Un athlète doit être affilié à la FGQ et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

Les entraîneurs doivent également être affiliés.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition. Tous processus de sélection doit être approuvé par la FGQ.

La fédération de gymnastique du Québec doit obligatoirement recevoir le processus de sélection détaillé de la Finale régionale avant le 30 octobre 2016.

** Pour des raisons valables (ex : nb. d'athlètes, infrastructure, développement sportif en fonction de la réalité du sport et des régions, etc.), il est possible de regrouper quelques régions ensemble pour faire une compétition régionale regroupée, et ce, après une entente unanime entre les mandataires régionaux concernés, les répondants régionaux de sport, la fédération et **SPORTSQUÉBEC**. Le mécanisme d'approbation pour la réalisation d'une compétition régionale regroupée sera disponible sur le site Internet www.jeuxduquebec.com.*

Un formulaire devra être complété par l'ensemble des intervenants impliqués.

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance d'un athlète est son lieu d'entraînement (Club).

H) FORMULE DE COMPÉTITION

GAF et GAM :

Un concours individuel avec classement au total des épreuves et classement par engin

Un concours par équipe avec une équipe composée d'un maximum de 6 athlètes :

Secteur féminin :

- Les 5 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe

Secteur masculin :

- Les 4 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe

RÈGLES DE COMPÉTITION GÉNÉRALE

- Une athlète inscrite à la Finale dans une catégorie donnée doit avoir participé à toutes les épreuves des Jeux régionaux dans ce même volet.
- Comme il s'agit d'un concours d'équipe régional, les athlètes GAF d'une même équipe/région devront respecter la réglementation et porter un maillot identique pour la compétition par équipe.
- Comme il s'agit d'un concours d'équipes régionales, les athlètes GAM / STR d'une même équipe/région devront porter la tenue officielle de la région qu'ils représentent. Cependant, étant donné qu'une équipe peut être composée d'athlètes de différents clubs, la déduction pour tenue de compétition (singlet, pantalon) non uniforme des membres de l'équipe ne s'appliquera pas.
- Les régions qui ont des athlètes ÉLIGIBLES affiliées dans le réseau national doivent obligatoirement présenter des athlètes lors de la compétition individuelle, volet Excellence.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement ne sera accepté

J) SUBSTITUTION

Autorisée en autant que l'athlète soit inscrit à la Finale des Jeux du Québec dans la même catégorie qu'à la finale régionale des Jeux du Québec.

GAF/GAM

- En cas de substitution, la région doit se référer au processus de sélection de sa région qui a été approuvé par la fédération. Le prochain athlète admissible ayant répondu aux conditions énumérées dans le processus de sélection, prendra la place.
- Seul le chef de délégation est autorisé à effectuer la substitution des athlètes, entraîneurs et missionnaires.
- Toute demande de substitution doit être faite avant 18 :00, le 22 février 2016

K) EXCLUSION

En fonction des règlements du programme compétitif concerné. Se référer aux articles sur la classification, le cheminement, le mutage et le transfert des P.R.P. respectifs.

Les athlètes ne peuvent participer aux 2 disciplines lorsque que les 2 sports se retrouvent le même bloc lors de la finale provinciale - (règlementation de **SPORTS QUÉBEC**)

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

GAF	Saut	Barres	Poutre	Sol	Total épreuves	TOTAL médailles
Représentativité	1	1	1	1	1	5
Excellence	1	1	1	1	1	5
Équipe					6	6
						16

GAM	sol	arçon	anneaux	Saut	parallèles	fixe	Total épreuves	Total Médailles
Représentativité	1	1	1	1	1	1	1	7
Excellence	1	1	1	1	1	1	1	7
Équipe							6	6
								20

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie excellence

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie représentativité

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves en équipe

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 6

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Concours individuel

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total des épreuves
2	Total des épreuves
3	Total des épreuves

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total à chaque engin
2	Total à chaque engin
3	Total à chaque engin

Concours par équipe

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage – GAF	Calcul du pointage - GAM
1	6 participants – 5 meilleurs résultats = total de l'équipe	6 participants – 4 meilleurs résultats = total de l'équipe
2	6 participants – 5 meilleurs résultats = total de l'équipe	6 participants – 4 meilleurs résultats = total de l'équipe
3	6 participants – 5 meilleurs résultats = total de l'équipe	6 participants – 4 meilleurs résultats = total de l'équipe

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.